

AWARDS DES MÉDIAS SAISON 8
RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les articles ci-dessous traitent des distinctions classées dans le tableau suivant :

PRIX DU PUBLIC				
1 Émission radio préférée 2024	2 Émission TV préférée	3 Présentatrice de JT préférée	4 Présentateur de JT préféré	
5 Journaliste préféré	6 Divertissement préféré	7 Chaine TV préférée	8 Animateur de débat TV préféré	
9 Animatrice de débat TV préférée	10 Voix masculine radio préférée	11 Voix féminine radio préférée	12 Invité Tv préféré	
13 Page sportive préférée	14 Actrice de série TV préférée	15 Acteur de série TV préférée	16 Chroniqueur 10-12h préférée	17 Chaine TV étrangère préférée
PRIX DU JURY				
18 Révélation de l'année – 19 Prix Martinez Zogo - 20 Meilleur déco plateau TV 21 Présence Web 2024 - 22 Reportage de l'année - 23 Série TV de l'année 24 Prix d'honneur				

Art. 1. Les votes sont organisés par la plateforme Médiatude.

Art. 2. Les prix récompensent les choix du public (Internautes de Facebook) d'une part et d'un jury d'autre part.

Art. 3. Le public (Internautes de Facebook) plébiscite son préféré dans sa catégorie, pour ses accomplissements, ses performances et son comportement général durant l'année 2024. Le plébiscite d'un acteur des médias ou d'un média n'ayant pas exercé de façon régulière au courant de l'année 2024, sera annulé.

Art. 4. Excepté pour les catégories dans le groupe **prix du jury**, les lauréats sont sélectionnés par le public (internautes de Facebook) dont la tranche d'âge varie de **13 ans à 65 ans et plus**. Ce sont des téléspectateurs, auditeurs, lecteurs... tous utilisateurs du réseau social Facebook.

Art. 5 : Le vote est **interdit** aux comptes Facebook créés en 2024

Art. 6. Le vote s'effectue **uniquement sur la page Facebook de Médiatude.**

La désignation émane :

A)

Les internautes désignent les **3 nominés** par catégorie en mentionnant leurs noms **dans un commentaire unique**. Ceux des candidats dont les noms ont les plus été mentionnés se retrouvent au second tour du vote après vérification.

-Les 3 candidats dont les noms reviennent le plus sont retenus par Médiatude. Les internautes sont à nouveau appelés à départager le TRIO pour enfin désigner le grand vainqueur par catégorie. Ce 2ème vote se fait en mentionnant en commentaire le **NUMÉRO attribué** à son candidat préféré.



B)

Les Lauréats de groupe **Prix du Jury** sont choisis après concertation d'un jury spécialisé.

Art. 7. Dans le cas d'une égalité pour la première place après la fin de la procédure susmentionnée, les nominés qui sont à égalité reçoivent la distinction conjointement.

Art. 8.

- Le vote débute le 23 décembre 2024
- Pour chaque catégorie et dans l'ensemble des deux tours, le public dispose de **72 heures** maximum pour soumettre son choix.

Art.9. Pour chacune des **17 catégories** soumises au vote du public, Médiatude proposera les critères de présélection aux internautes.

Art. 10. Les lauréat(e)s reçoivent leur prix en personne lors d'une cérémonie organisée par Médiatude et ses partenaires.

Art. 11. La procédure de vote pour chacun des prix est supervisée par 03 observateurs indépendants et pourra être supervisée par chaque internaute à partir de son ordinateur, téléphone ou tablette.

Art. 12. Nonobstant ce qui précède, Médiatude peut – à tout moment et à son entière discrétion – écarter un ou des suffrages émanant du vote des internautes s'il se rend compte que des personnes ont eu un comportement reprochable (**spamming, utilisations de faux profils, injures...**) Dans ce cas, Médiatude n'est pas tenue de rendre publique sa décision, ni d'en informer le votant ou toute autre personne tierce.